

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Santé publique	188

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1111-2 et L4221-1,
- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1110-1 et L1424-2,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif 2022 notamment son programme 188 « Santé publique »,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 21 juin 2022.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif au lancement des « doctobus »;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif au recrutement de 150 médecins et infirmiers en pratique avancée d'ici 2026;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à la ventilation du budget alloué au Plan Santé;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe Printemps des Pays de la Loire relatif pour un plan « bien vieillir » du vieillissement de nos aînés;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le du groupe Printemps des Pays de la Loire relatif à l'évaluation de l'impact des actions menées par la Région en matière de santé;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe L'Ecologie Ensemble pour la création d'un observatoire régional de la santé environnementale;
- le rejet de l'amendement non budgétaire proposé par le groupe L'Ecologie Ensemble concernant les pesticides et la santé.

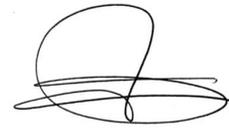
CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les orientations du Plan Région Santé 2022-2028 « Ma santé dans mon territoire » telles que présentées en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Écologie Ensemble, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire, Eléonore REVEL

REÇU le 28/06/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs